



31.07.2019

Résultats de l'orientation des élèves de l'enseignement fondamental vers l'enseignement secondaire

À la fin de l'année scolaire 2018/2019, 5195 élèves de l'enseignement fondamental ont été orientés vers l'enseignement secondaire. Le taux d'orientation vers l'enseignement secondaire classique continue d'augmenter. Le taux de concordance entre les avis des parents et ceux des enseignants est très élevé.

Orientations vers l'enseignement secondaire	7 ^e C (ES classique)	7 ^e G (ES général)	7 ^e P (voie de préparation)	Cycle rallongé
2010/2011	36,1%	49,7%	12,8%	1,3%
2011/2012	35,4%	49,6%	13,9%	1,1%
2012/2013	34,2%	49,7%	15,1%	1,0%
2013/2014	33,1%	48,5%	17,6%	0,8%
2014/2015	35,3%	47,1%	16,7%	1,0%
2015/2016	35,5%	47,7%	15,8%	1,0%
2016/2017	36,7%	47,9%	15,0%	0,4%
2017/2018	38,7%	48,6%	12,2%	0,5%
2018/2019	39,8%	48,1%	11,9%	0,2%

Tableau 1 : Orientations de 2011 à 2019 vers l'enseignement secondaire

Orientations des élèves à la fin de l'année scolaire 2018/2019

Des **5195** élèves orientés à la fin de l'année scolaire 2018/2019,

- 39,8% ont été orientés vers une classe de 7^e de l'enseignement secondaire classique (7^eC) ;
- 48,1% ont été orientés vers une classe de 7^e de l'enseignement secondaire général (7^eG) ;
- 11,9% ont été orientés vers la voie de préparation (7^e P) ;
- 0,2% bénéficieront d'un cycle rallongé en 2019/2020.

4933 des 5195 élèves, soit 95,0%, ont été orientés selon la procédure d'orientation en vigueur au cycle 4. Celle-ci implique davantage les parents d'élèves. Le premier échange sur les perspectives d'orientation de l'enfant a lieu à la fin du cycle 4.1. À la fin du cycle 4.2, l'enseignant et les parents prennent une décision d'orientation commune. Celle-ci se fonde sur :

- les productions de l'élève recueillies au cours du quatrième cycle qui rendent compte de ses apprentissages ainsi que de ses intérêts et aspirations ;
- les résultats de l'évaluation des apprentissages de l'élève ;
- les résultats de l'élève aux épreuves communes organisées au niveau national par le ministère ; Elles informent sur les performances de l'élève par rapport à la moyenne nationale et renseignent sur le développement des compétences de l'élève par rapport aux niveaux de compétence attendus à la fin de ce cycle ;
- les informations recueillies par le psychologue, si les parents ont opté pour son intervention.

262 des 5195 élèves (soit 5,0%) ont été orientés, en raison de leur retard scolaire ou de leur progrès scolaire, vers une classe de 7^e avant la fin régulière de l'enseignement fondamental. 41 de ces élèves proviennent d'un cycle 3.2, 44 élèves d'un cycle 3 rallongé et 177 élèves d'un cycle 4.1.

Orientations vers l'enseignement secondaire	7 ^e C	7 ^e G	7 ^e P	Cycle rallongé	Total	
à la fin du cycle 4.2	2064	2497	362	10	4933	95,0%
	41,8%	50,6%	7,4%	0,2%	100,0%	
avant la fin régulière de l'enseignement fondamental	2	2	258		262	5,0%
	0,8%	0,8%	98,4%		100,0%	
Total	2066	2499	620	10	5195	100,0%
	39,8%	48,1%	11,9%	0,2%	100,0%	

Tableau 2 : Orientations en 2019 vers l'enseignement secondaire

Concordances et discordances entre les avis des parents et les décisions d'orientation

Année	Concordance entre avis des parents et décision d'orientation
2010/2011	85,2%
2011/2012	84,7%
2012/2013	82,9%
2013/2014	82,8%
2014/2015	81,8%
2015/2016	82,0%
2016/2017	84,0%
2017/2018	98,2%
2018/2019	99,2%

Tableau 3 : Évolution des concordances et discordances entre les avis des parents et les décisions d'orientation

En 2018/2019, les décisions d'orientation ont concordé avec l'avis des parents dans 5153 cas, soit pour 99,2% des 5195 élèves concernés (tableau 3). Ce taux de concordance très élevé entre les avis des parents et ceux des titulaires souligne l'importance d'un vrai partenariat entre l'école et les parents et le succès d'une participation plus directe des parents à la prise de décision.

		Nombre d'élèves	en %
Concordances	avis des parents et décision d'orientation : 7 ^e C	2066	39,8%
	avis des parents et décision d'orientation : 7 ^e G	2482	47,8%
	avis des parents et décision d'orientation : 7 ^e P	605	11,6%
Cycle rallongé		10	0,2%
Discordances	avis des parents : 7 ^e C ; décision d'orientation : 7 ^e G	17	0,3%
	avis des parents : 7 ^e G ; décision d'orientation : 7 ^e P	15	0,3%
		5195	100,0%

Tableau 4 : Concordances et discordances entre les avis des parents et les décisions d'orientation

Commission d'orientation

La procédure d'orientation prévoit qu'en cas de désaccord entre les parents et l'enseignant, une commission d'orientation prend une décision définitive pour l'orientation de l'élève concerné. Ce fut le cas pour 32 élèves.

Pour 30 de ces élèves, les commissions ont confirmé l'avis d'orientation de l'enseignant et ont orienté les élèves vers une autre voie pédagogique que celle proposée par les parents. Dans deux cas l'avis d'orientation des parents a été retenu.